

PGSSE

Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux potables

Une approche globale de
la sécurité sanitaire de l'eau

**PRÉVENIR
ANTICIPER
AGIR**



« Le moyen le plus efficace pour garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau de boisson consiste à appliquer une stratégie générale de prévention basée sur l'évaluation et la gestion des risques, couvrant toutes les étapes de l'approvisionnement en eau, du captage au consommateur. »

Source : Organisation Mondiale de la Santé

Une nouvelle culture Santé pour la gestion de l'eau

Le PGSSE constitue une approche complémentaire de celles existantes, pour prévenir, par **une gestion « en amont »**, des risques sur le système de production et de distribution en eau.

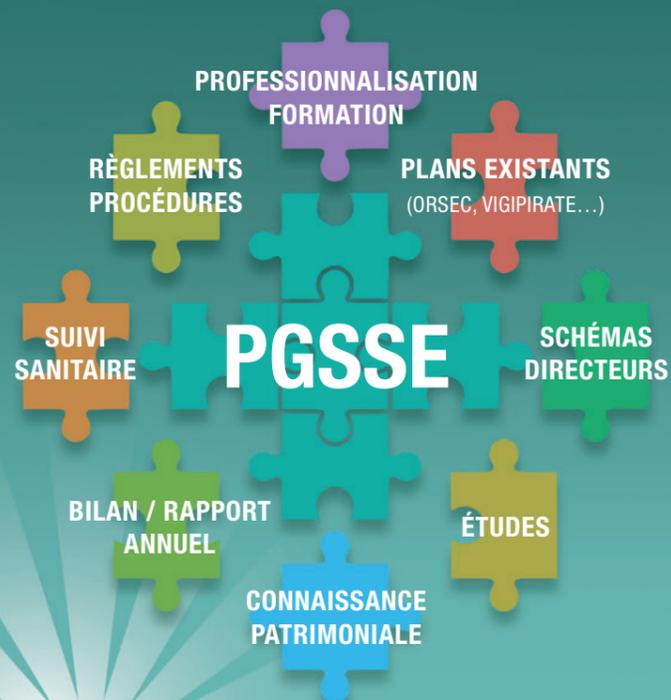
La stratégie PGSSE est avant tout préventive. Elle permet d'identifier des actions qui limiteront le risque de détérioration de la qualité de l'eau à chaque étape...

- Zone de captage
- Unités de traitement
- Stockage
- Réseau de distribution
- ... et jusqu'au point de distribution chez l'utilisateur.

L'objectif de la démarche est de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'eau distribuée. Le PGSSE contribue ainsi à préserver la santé des consommateurs.

Le PGSSE

est un dispositif innovant de sécurité sanitaire et de gestion préventive des risques sanitaires qui doit être dynamique et pratique **en valorisant les démarches existantes.**



Le PGSSE

représente un **outil d'adaptation au changement climatique**. Il permet d'anticiper les conséquences de la raréfaction de la ressource exploitée, due notamment à une sur-concentration du milieu en polluants et au développement du danger microbologique. Il prévient les situations de crise sur un système d'exploitation (inondations, pannes électriques, épidémies, etc.).

Le PGSSE permet de rationaliser la planification du renouvellement des infrastructures et des investissements au regard des enjeux de santé publique et d'améliorer l'efficacité des installations. Il s'inscrit dans une **démarche d'amélioration continue des services d'eau** sur tout le territoire.

Le PGSSE

permet d'avoir une vision stratégique de la sécurité sanitaire des services d'eau.



PGSSE

Valoriser l'existant

Favoriser une gouvernance pérenne

Des services d'eau, véritables acteurs de santé

Les élus et leurs équipes porteurs de la démarche

L'implication des collectivités est essentielle à la réussite du PGSSE. Élus, personnels techniques et exploitants seront fortement mobilisés, dès le début et tout au long du processus.

Une équipe PGSSE forte sera essentielle à la fois pour l'élaboration du document et dans les phases de suivi et de révision du PGSSE.



Le PGSSE permet aux services d'eau d'améliorer leurs pratiques en termes d'organisation, de management, de formation, de professionnalisation et de communication.

Témoignages d'élus

Pourquoi un PGSSE ? Dans de nombreuses régions, comme en PACA des collectivités se sont engagées dans la démarche.

« Afin de mettre en exergue les points stratégiques et anticiper les situations de crise pour garantir en permanence la distribution de l'eau potable tant en quantité qu'en qualité. »

Elise Philippe, Service des eaux de Sisteron

« S'inscrire dans une anticipation réglementaire en bénéficiant d'un accompagnement par l'ARS et l'OIEau. Ce PGSSE a pour objectif d'optimiser la sécurité sanitaire des eaux distribuées par la SCP et ainsi accroître la confiance des usagers desservis. »

Florence PELLEGRINI, Société Canal de Provence



Contexte réglementaire, une obligation à moyen terme

La directive (UE) 2020/2184 «Eau potable» a été publiée le 23 décembre 2020 et est applicable au 23 décembre 2023. Elle instaure une approche basée sur les risques. Le PGSSE est la concrétisation de cette démarche.

En France, le Plan National Santé Environnement (2015-2021) prévoit de promouvoir la mise en place des PGSSE.

En PACA, l'action 55 du Plan Régional Santé-Environnement 3 (2015/2021) a pour objectif de promouvoir la mise en place de PGSSE. Plusieurs actions ont été mises en œuvre dont la mise en place de PRPDE pilotes.

L'ARS PACA vous accompagne

Depuis 2019, des sensibilisations sont réalisées, localement, pour les collectivités, les élus, les exploitants.

Guide méthodologique, formation, conseil, ou aide méthodologique peuvent être proposés pour les collectivités ayant débuté un PGSSE. Des aides financières sont également disponibles auprès des Agences de l'eau.

Pour agir :

Contactez la délégation de l'ARS de votre département :

www.paca.ars.sante.fr (page contact)

Contactez votre délégation de l'agence de l'eau :

www.eaurmc.fr

